

Sommet social tripartite, 14 octobre 2020

Intervention Laurent Berger

Madame la Présidente de la Commission,
Monsieur le Président du Conseil,
Madame la Chancelière,
Mesdames, Messieurs,

Les moyens annoncés pour la relance en Europe sont colossaux, et il ne pouvait en être autrement au regard des défis que nous impose la pandémie auxquels nous faisons face aujourd'hui et ceux que nous aurons à relever pour l'avenir.

La relance en Europe doit être pensée à hauteur d'hommes et de femmes, elle doit répondre aux besoins de nos concitoyens, tous nos concitoyens !

Alors qu'un grand nombre d'entreprises, partout dans l'UE, entame ou annonce des restructurations, que plus de 45 millions de travailleurs risquent de perdre leur emploi et que des centaines de milliers de jeunes arrivent sur un marché de l'emploi en crise, le maintien et la création d'emplois de qualité doit être une priorité pour les décideurs européens. Cela implique des investissements ambitieux, dans tous les secteurs de l'économie sans omettre les services publics (notamment les services de santé et sociaux) parfois négligés, et on a vu les conséquences de cette négligence avec la crise du Covid.

Une relance à hauteur d'hommes et de femmes, c'est aussi penser un avenir plus juste avec une transition écologique et numérique qui ne laisse personne sur le bord de la route. La mise en place du Socle européen des droits sociaux doit être au cœur de la relance notamment (et pas uniquement) en menant à bien l'initiative de la Commission pour les salaires minimums et la négociation collective qu'on souhaite voir aboutir avec une directive cadre ; en renforçant l'action européenne de lutte contre la pauvreté en établissant des principes communs et contraignants pour un revenu minimum, là encore avec une directive cadre et enfin voir aboutir l'initiative législative pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Enfin, une relance à hauteur d'hommes et de femmes ne peut se faire sans le respect des droits, ceux des travailleurs mais aussi ceux des citoyens. Le respect de l'État de droit doit être une condition pour bénéficier des fonds pour la relance. Par ailleurs, il faut aussi écouter et associer les publics concernés. Il est essentiel que les partenaires sociaux puissent participer à toutes les étapes de la conception et la mise en œuvre au suivi des plans de relance nationaux.

Merci pour votre attention.